



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du JEUDI 6 AVRIL 2023

AU GUILVINEC

Centre des Loisirs et de la Culture

Relevé des délibérations



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_01-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-01
Objet : Avis pour l'inscription des 11 communes littorales du territoire au prochain décret liste érosion	Classification : 2.1 – Documents d'urbanisme

Vu la Loi n°2021-1104, en date du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience »,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.321-15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.121-22-1 et suivants,

Le président expose au conseil communautaire que la Loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience », comporte plusieurs dispositions relatives à la gestion du recul du trait de côte.

L'article L.321-15 du Code de l'Environnement prévoit notamment que *“Les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral sont identifiées dans une liste fixée par décret.*

Cette liste peut à tout moment être complétée à la demande d'une commune (...) sous réserve de l'avis favorable de l'autorité compétente dont elle est membre mentionnée, au 1° de l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme et de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre lorsqu'il n'est pas cette autorité.”

En 2022, le préfet avait consulté les communes littorales du territoire afin de leur proposer de se porter volontaires pour intégrer cette liste. Les communes littorales, en lien avec la CCPBS, avaient considéré que les conséquences liées à cette démarche n'étaient pas suffisamment identifiées et qu'il fallait un temps de réflexion plus important. De plus, le Plan de Prévention des Risques Littoraux actuellement opposable sur 8 communes du territoire intègre le recul du trait de côte à échéance 100 ans.

Les communes avaient dès lors différé cette inscription volontaire à cette liste en considérant que lorsque ces mécanismes réglementaires seraient mieux identifiés, les communes pourraient venir compléter la liste et actualiser la connaissance de ce risque dans le cadre de l'élaboration du futur PLUih.

Par courrier, en date du 30 janvier 2023, le préfet a indiqué à la CCPBS et aux 11 communes littorales du territoire, qu'une actualisation de la liste des communes soumises au recul du trait de côte, va être opérée au moyen d'un décret qui devrait paraître à l'été 2023.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-01
Objet : Avis pour l'inscription des 11 communes littorales du territoire au prochain décret liste érosion	Classification : 2.1 – Documents d'urbanisme

Le préfet sollicite donc à nouveau les communes pour intégrer cette liste avec une réponse attendue au 7 avril 2023 et a, à cette occasion, rappelé la pertinence et cohérence d'une appréhension globale de ce risque au niveau du territoire communautaire.

À cet égard, un échange entre les 11 communes concernées, a eu lieu le 2 mars 2023 sous l'angle des compétences GEMAPI et PLU assurées sur le territoire par la CCPBS pour réactualiser ce positionnement.

Dans ce cadre, un constat a été porté sur le fait que certaines communes sont d'ores et déjà concernées par une stratégie de défense par rapport à l'érosion côtière.

Par ailleurs, la CCPBS va bientôt prescrire l'élaboration du PLUih, qui est un document d'urbanisme adapté pour identifier le risque d'érosion côtière. En ce sens, il s'agit de délimiter les zones exposées au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans et à un horizon situé entre 30 et 100 ans.

Dans l'attente d'éléments complémentaires sur le délai de réalisation de la cartographie et sa traduction dans le projet d'aménagement du PLUih, il a été précisé qu'un glissement du calendrier de réalisation du PLUih est possible mais que l'enjeu auquel le territoire est confronté doit l'emporter.

Établir ces cartes locales de projection du recul du trait de côte, ne consiste pas en une simple actualisation du PPRL, il s'agit de définir une stratégie locale d'aménagement et de la traduire dans toutes les pièces du PLUih (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, règlement graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Au-delà de l'obligation d'inscrire le recul du trait de côte dans leurs documents d'urbanisme, les textes prévoient que les communes, procédant à cette intégration de la cartographie au document d'urbanisme, pourront bénéficier de nouveaux outils adaptés pour gérer l'érosion du littoral.

Depuis l'année dernière, ces outils ont été précisés règlementairement et notamment :

- L'institution d'un droit de préemption spécifique au recul du trait de côte
- La possibilité pour les collectivités de conclure un bail réel d'adaptation au changement climatique
- La possibilité de conclure avec l'Etat un Projet Partenarial d'Aménagement afin de permettre la relocalisation dans des secteurs non exposés (possibilité de déroger à la loi "littoral")
- etc...

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-01
Objet : Avis pour l'inscription des 11 communes littorales du territoire au prochain décret liste érosion	Classification : 2.1 – Documents d'urbanisme

Des précisions sur les principaux outils mobilisables et les limitations de constructibilité sont reportées en annexe 1.

Afin de s'inscrire dans cette démarche, les 11 communes littorales ont réuni ces dernières semaines leur conseil municipal en application de l'article L.321-15 du Code de l'Environnement afin d'effectuer une demande d'inscription à remonter auprès du préfet,

En ce sens, les conseils municipaux des communes littorales suivantes (Combrit, Le Guilvinec, Île-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean-Trolimon, Treffiagat, Tréguennec) ont effectué une demande d'inscription (délibérations figurant en annexe n°2).

De plus, cette demande d'inscription doit être accompagnée pour chaque commune littorale du territoire de l'avis favorable de la CCPBS, en tant qu'autorité compétente en matière de PLU.

Considérant qu'il est nécessaire de bénéficier dans le cadre de la co-construction du document d'urbanisme communautaire de la meilleure connaissance possible du recul du trait de côte afin d'établir une stratégie cohérente et de bénéficier, à ce titre, des outils règlementaires les plus adaptés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'émettre, un avis favorable aux demandes d'inscription au projet d'actualisation de liste de communes en application de l'article L.321-15 du Code de l'Environnement et formulées par les conseils municipaux des communes de Combrit, Le Guilvinec, Île-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean-Trolimon, Treffiagat, Tréguennec,
- D'indiquer que la présente délibération revêtue du caractère exécutoire sera transmise à chaque commune susvisée.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_02-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-02
<u>Objet</u> : Poste de « chargé(e) de communication éditoriale »	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le conseil communautaire a créé un emploi de chargé(e) de mission « édition papier et numérique » (contrat de projet d'une durée de 12 mois. Coût annuel : 45 000€) pour répondre aux besoins de la collectivité en termes de communication.

Une personne a été recrutée pour effectuer cette mission et s'avère être une véritable plus-value pour la collectivité notamment dans la réalisation, le suivi et la refonte en cours du bulletin communautaire. Son contrat prendra fin le 30 avril prochain.

Il est souhaité pérenniser ce poste et intégrer cette personne aux effectifs communautaires.

En effet, cet agent est fonctionnaire territorial, au grade d'adjoint administratif principal de 1^e classe (catégorie C) et est aujourd'hui placé en disponibilité de sa collectivité. Il pourrait être nommé par voie de mutation avec effet au 1^e mai 2023.

Considérant que la pérennisation du poste de chargé de communication éditoriale apporte une plus-value pour la CCPBS,

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,
Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 7 mars 2023,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 mars 2023,

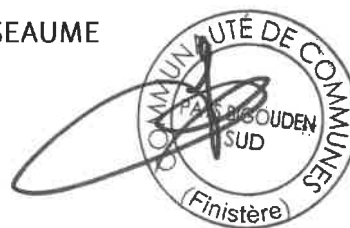
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Crée un poste de chargé(e) de mission « communication éditoriale », emploi de catégorie C, à temps complet, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs (grade : adjoint administratif principal de 1^e classe) avec effet au 1^e mai 2023

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^e vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_03-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAU, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-03
Objet : Renouvellement du contrat du « Conseiller numérique »	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le conseil communautaire a souhaité se positionner sur le dispositif déployé par l'Etat sur le territoire national pour rapprocher les citoyens du numérique et les accompagner dans leurs démarches numériques du quotidien.

Un emploi de conseiller numérique a donc été créé via un contrat de projet d'une durée de 24 mois qui a pris effet le 1^{er} septembre 2021.

Coût annuel : 37 000€/an soit 74 000 € pour les deux années dont 50 000 € de subventions versées par la Banque des Territoires via la Caisse des dépôts et consignations. Le reste à charge pour la CCPBS est donc de 24 000 € pour 24 mois (12 000€/an).

Quelques chiffres – Activité 2022

- 675 accompagnements réalisés pour 985 démarches effectuées
- 3 ateliers Découverte de l'ordinateur (8 séances de 2 heures par atelier)
- 3 ateliers Smartphone et tablette (6 séances de 2 heures par atelier)
- 1 atelier Transfert de photos (1 séance de 2 heures par atelier)
- 1 atelier Traitement de texte (2 séances de 2 heures par atelier)
- Soit 90 heures de formation et 32 participants

Objectifs 2023 pour les ateliers : Doctolib / Le Bon Coin / Aventures / Réseaux sociaux / À destination des jeunes / Compte Professionnel Formation / Traitement de texte / Transfert de photos / Smartphone et tablette / Découverte de l'ordinateur.

Pour les collectivités qui ont déjà conclu des conventions, ce dispositif d'aide est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans avec dégressivité des aides versées. La CCPBS pourrait percevoir les montants suivants :

- Année 1 : 17 500 €, soit reste à charge CCPBS : 19 500€
- Année 2 : 12 500 €, soit reste à charge CCPBS : 24 500€
- Année 3 : 12 500 €, soit reste à charge CCPBS : 24 500€

Dans le cadre du renouvellement, la condition est de conclure une convention pour une durée de 36 mois.

Aucune dérogation ne sera possible pour augmenter ou diminuer sa durée.

Le renouvellement peut se demander environ 1 mois avant la fin du premier contrat qui arrive à échéance.

La demande de renouvellement sera traitée uniquement après réception du contrat de travail.

Afin de compenser la dégressivité du financement de l'Etat, les collectivités auront la possibilité de rechercher des cofinancements :

- Un guide de cofinancement sera très prochainement disponible : il recensera de manière non exhaustive les programmes de financement fléchés sur des actions d'inclusion numérique selon la typologie de la structure (privée ou publique),
- Il n'y aura pas d'accompagnement individuel des structures de la part de l'ANCT et de la Banque des Territoires sur la création des dossiers de demande,
- Le cofinancement peut désormais s'appuyer sur des financements européens.



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-03
<u>Objet</u> : Renouvellement du contrat du « Conseiller numérique »	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Considérant l'intérêt d'accompagner les usagers dans leur usage du numérique,

Vu les articles L. 332-24 à L. 332-26 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°C-2021-06-10-19 du 10 juin 2021 relative au recrutement d'un conseiller numérique,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 7 mars 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 mars 2023,

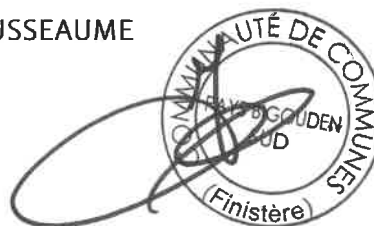
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Renouvelle le contrat du conseiller numérique pour une période de 36 mois prenant effet au 1^e septembre 2023.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_04-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOCH, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-04
Objet : Modification du temps de travail d'un agent	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Au mois de juin 2021, la commission ressources humaines et le comité social territorial s'étaient penchés sur l'organisation du service de portage de repas à domicile avec comme fil conducteur de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des conditions de travail.

Lors de ces instances, il était convenu de proposer aux agents qui le souhaitaient de modifier leur temps de travail compte-tenu des besoins du service et du non-remplacement d'un agent qui faisait valoir ses droits à la retraite.

Un agent n'avait pas souhaité de modification de son temps de travail (passage de 28h00 à 31h30) et il avait été convenu de respecter sa décision.

Ce même agent a changé d'avis et souhaite aujourd'hui une augmentation de son volume horaire.

Il est possible de lui donner satisfaction d'autant que cela va permettre de réduire le nombre d'heures supplémentaires qui lui sont versées. L'impact financier serait neutre.

Considérant la volonté de l'agent d'augmenter son temps de travail et les nécessités du service,

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 7 mars 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 mars 2023,

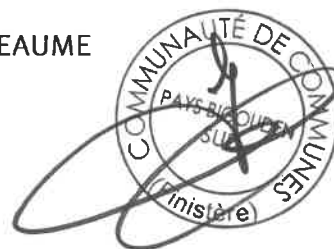
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Supprime un poste d'adjoint technique à 28h00/semaine au 1^{er} mai 2023,
- Crée un poste d'adjoint technique à 31h30/semaine au 1^{er} mai 2023.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_05-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-05
<u>Objet</u> : Mise à jour du tableau des effectifs au 1 ^{er} mai 2023	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Un adjoint administratif principal de 2^e classe, muté dans une autre collectivité a été remplacé par un adjoint technique, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Un technicien principal de 1^e classe a été placé en retraite pour invalidité, il convient de supprimer un poste de technicien principal de 1^e classe.

Un emploi de chargé(e) de développement économique a été créé le 10 juin 2021, le poste a été pourvu par un technicien principal de 2^e classe par voie de mutation interne. Il a été remplacé par un adjoint administratif principal de 1^e classe. Il convient de supprimer un poste de technicien principal de 2^e classe.

Un adjoint d'animation a été nommé par voie de détachement pour stage (suite concours) au grade d'animateur, il convient de supprimer un poste d'adjoint d'animation.

Considérant les modifications à apporter au tableau des effectifs,

Vu l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 7 mars 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Supprime un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe,
- Supprime un poste de technicien principal de 1^e classe,
- Supprime un poste de technicien principal de 2^e classe,
- Supprime un poste d'adjoint d'animation.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,
M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,
Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,
M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOCH, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU
M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN
Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER
Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN
Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC
M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC
Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-06
Objet : Possibilité offerte aux retraités de bénéficiaire du CNAS	Classification : 7.10 – Divers

Aujourd'hui, à la CCPBS, seuls les agents en activité sont adhérents au CNAS. Lors des échanges sur le dialogue social, la commission ressources humaines et le comité social territorial ont acté la possibilité de faire adhérer les agents retraités. Il convient à présent d'en définir les modalités.

Le CNAS, organisme national d'action sociale, a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement personnel des agents.

Adhérer au CNAS, c'est :

- Donner aux élus un moyen de témoigner de leur reconnaissance envers les agents et de renforcer ainsi leur motivation,
- S'appuyer sur un savoir-faire et une expérience en matière de conseil et d'accompagnement dans la promotion de l'action sociale à l'attention des agents,
- Conforter l'attractivité des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et valoriser leurs démarches de recrutement.

Sur le plan législatif et réglementaire, le CNAS a obtenu que l'action sociale soit un droit pour tous (lois des 2 et 19 février 2007), puis que celui-ci soit élargi aux EPCI (amendement dans le cadre de la loi 2016-483).

Un montant unique, annuel et forfaitaire par bénéficiaire pour tous les adhérents : 212€/agent en 2023 (Budget global de 32 790€).

Une cotisation spécifique adaptée pour tous les retraités : 137,80€.

Il est proposé d'accepter la demande d'adhésion de tous les retraités qui en font la demande. Cela représente environ 15 agents soit un budget de : 137,80€ x 15 = 2 070€/an.

Le correspondant du CNAS sera chargé de vérifier annuellement l'utilisation des prestations par l'agent. A défaut d'utilisation, l'adhésion ne sera pas prolongée.

Considérant les échanges entre agents et élus lors du dialogue social,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 7 mars 2023,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 mars 2023,

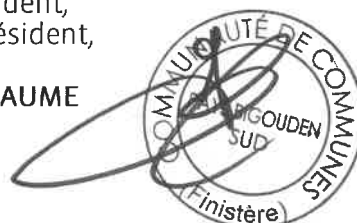
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec UNE abstention de M. Éric LE GUEN,

- Autorise l'adhésion des retraités de la CCPBS au CNAS,
- Valide les modalités de mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,
M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,
Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,
M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU
M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN
Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER
Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN
Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC
M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC
Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-07
Objet : Produits fiscaux – Vote des taux 2023	Classification : 7.2 – Fiscalité

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires, la commission des finances élargie aux membres du bureau et aux maires s'est réunie les 16 et 23 mars 2023 pour l'examen du vote des taux 2023 et des budgets primitifs 2023.

Dans le cadre des échanges sur les modalités d'évolution du taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), la réponse apportée par la Direction de la législation fiscale (DLF) – par l'intermédiaire de M. JACQ (conseiller aux décideurs locaux) – précise que les EPCI à FPU souhaitant agir sur leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires doivent avoir au préalable instauré un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vu le code général des impôts notamment ses articles 1336 B sexies à 163.6 B undecies,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5214-23,

Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec QUATORZE abstentions : Mme LE TROADEC, Mme LE GARS (*pouvoir donné à Mme LE TROADEC*), M. STEPHAN, Mme LE RHUN, M. BREN (*pouvoir donné à Mme LE RHUN*), M. CANEVET, M. JULLIEN, Mme BOURHIS, Mme LOPÉRE, M. BODÉRE, M. TANNEAU, M. CAVALOC, Mme MONTREUIL, M. TANGUY,

- Fixe pour l'année 2023 les taux d'imposition comme suit :
- Taxe d'Habitation : 10,45 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,35 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 0,5 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 24,61 %
- Décide de mettre en réserve la différence de taux constatée, au titre de cette année, entre le taux maximum de CFE de droit commun (soit 24,65%) et le taux de CFE effectivement voté (soit 24,61%), soit un taux de 0,040% mis en réserve.

Pour extrait conforme,

Le président,

Stéphane LE DOARE





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_08-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danièle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU
M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN
Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER
Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN
Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC
M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC
Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-08
<u>Objet</u> : Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Vote du taux 2023	Classification : 7.2 – Fiscalité

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires, la commission des Finances élargie aux membres du Bureau et aux Maires s'est réunie les 16 et 23 mars 2023 pour l'examen du vote des taux 2023 et des budgets primitifs 2023.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera perçue par le budget annexe « Déchets » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu le code général des impôts notamment ses articles 1636 B sexies à 1636 B undecies,
Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5214-23,
Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Considérant qu'il convient de fixer le taux de la TEOM pour 2023,

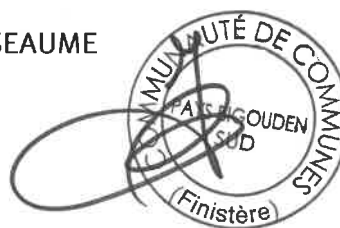
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe pour l'exercice 2023, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 9,62%.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénéig LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-09
Objet : Vote du produit attendu 2023 de la taxe GEMAPI	Classification : 7.2 – Fiscalité

La Loi NOTRe a confié un certain nombre de compétences obligatoires aux EPCI, notamment la compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018.

Le contenu de cette compétence est codifié dans l'article L.211-7 du code de l'environnement et comprend 4 missions :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Le législateur a laissé la possibilité aux EPCI de transférer ou déléguer toute ou partie des missions nouvellement transférées. Une étude de gouvernance a ainsi été menée en 2017 à l'échelle du territoire du SAGE Ouest Cornouaille. La même démarche a été réalisée sur le territoire du SAGE de l'Odet qui concerne dans une moindre mesure notre territoire. Les EPCI ont souhaité conserver les missions suivantes :

- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides situées en Espaces naturels sensibles ou dans un périmètre Natura 2000

Le Législateur a également laissé la possibilité aux EPCI à fiscalité propre de financer les dépenses liées à cette nouvelle compétence par une taxe additionnelle, dite taxe GEMAPI.

Le produit de cette taxe est arrêté depuis les modifications introduites par l'article 164 de la loi de Finances pour 2019 chaque année avant le 15 avril de l'année concernée.

Elle doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Le produit attendu est réparti par les services fiscaux entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente. La taxe est plafonnée à hauteur de 40 euros par an par habitant (sur la base de la population DGF 2019 de 47 471 habitants). Elle s'applique à l'ensemble des communes qui compose l'EPCI.

Par délibération du 25 septembre 2018, le conseil communautaire a décidé l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2019.

S'agissant de l'exercice 2023, au vu de l'ensemble des informations présentées en annexe, il est proposé au conseil communautaire pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI d'en fixer le produit attendu pour un montant à 319 448,14 euros arrondi à 319 448 euros.

Vu l'article L1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'article L. 5214-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la prévision 2023 en annexe,

Vu l'examen du rapport en commission des finances élargie au bureau et aux maires du 23 mars 2023,





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_09-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-09
<u>Objet</u> : Vote du produit attendu 2023 de la taxe GEMAPI	Classification : 7.2 – Fiscalité

Considérant que le produit attendu de la taxe GEMAPI doit être fixé pour l'année 2023,

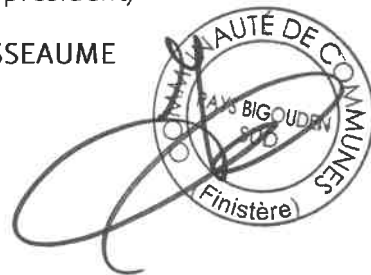
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'arrêter le produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations taxe GEMAPI à 319 448 euros pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_10-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-10
Objet : Programme d'équipement de la section d'investissement : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP CP)	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter sur le budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Il convient de clôturer les autorisations de programmes n°4 « (Opé 42) Extension locaux techniques Kerist » et n°5 « (Opé 43) Aire d'accueil des gens du voyage » car ces opérations sont finalisées.

Ainsi, le montant total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 pour les opérations gérées en AP/CP sera de 5 204 787,08 euros, inscrits au budget primitif 2023.

Le montant total cumulé des autorisations de programme de la communauté de communes du Pays bigouden sud (Période 2017 à 2027) est de 18 611 673,75 euros.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire, et des crédits de paiement complémentaires seront ouverts au fur et à mesure de l'engagement des programmes d'investissement et autorisés lors de décision modificatives au cours de l'exercice 2023.

A cet effet, l'état annexé au budget primitif indique les montants de ces autorisations de programme affectés aux opérations.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales,



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-10
Objet : Programme d'équipement de la section d'investissement : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP CP)	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Considérant l'intérêt des AP/CP pour permettre de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements,

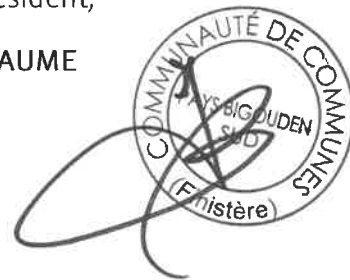
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise pour l'exercice 2023 l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement comme détaillé dans l'état annexé,
- Clôture l'autorisation de programme n°4 « (Opé 42) Extension locaux techniques Kerist »,
- Clôture l'autorisation de programme n°5 « (Opé 43) Aire d'accueil des gens du voyage ».

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_11-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-11
Objet : Vote du budget primitif 2023 Budget Principal	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du budget principal s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 23 009 222,14 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 13 423 526,46 €

Soit un budget total de 36 432 748,60 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 23 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter le budget principal pour l'année 2023,

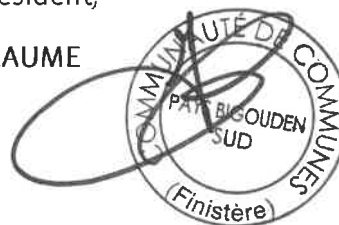
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec HUIT abstentions : Mme LE TROADEC, Mme LE GARS (*pouvoir donné à Mme LE TROADEC*), M. STEPHAN, Mme LE RHUN, M. BREN (*pouvoir donné à Mme LE RHUN*), M. CANEVET, M. CAVALOC, Mme MONTREUIL,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^e vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_12-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénéig LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-12
Objet : Vote du budget primitif 2023 Budget annexe portage de repas	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « Portage de repas » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 1 031 610,00 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 50 982,00 €

Soit un budget total de 1 082 592,00 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter le budget « Portage de repas » pour l'année 2023,

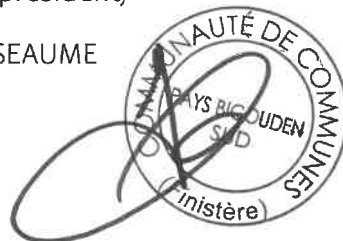
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe portage de repas.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARÇ'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTÉ de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-13
Objet: Vote du budget primitif 2023 Budget annexe CLIC	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du Budget annexe « CLIC » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 161 926,61 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 12 653,42 €

Soit un budget total de 174 580,03 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter le budget « CLIC » pour l'année 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe CLIC.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_14-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-14
<u>Objet</u> : Vote du budget primitif 2023 Budget annexe Eau	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du Budget annexe « Eau » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 2 734 500,00 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 10 083 443,08 €

Soit un budget total de 12 817 943,08 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter le budget « Eau » pour l'année 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe eau.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_15-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-15
<u>Objet</u> : Vote du budget primitif 2023 Budget annexe Assainissement DSP	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du Budget annexe « Assainissement DSP » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 3 802 055,04 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 9 998 248,00 €

Soit un budget total de 13 800 303,04 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter le budget « Assainissement DSP » pour l'année 2023,

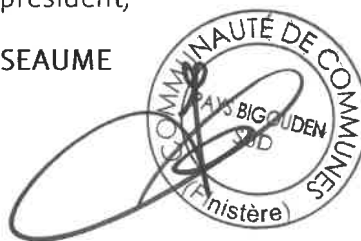
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement DSP.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^e vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,
M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,
Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,
M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénéaig LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU
M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN
Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER
Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN
Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC
M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC
Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-16
<u>Objet</u> : Vote du budget primitif 2023 Budget Régie SPANC	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la commission des finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du Budget « SPANC » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 195 232,00 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 2 219,60 €

Soit un budget total de 197 451,60 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter le budget « SPANC » pour l'année 2023,

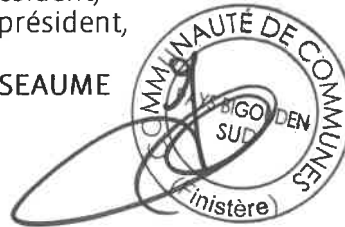
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe régie SPANC.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTÉ de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-17
<u>Objet</u> : Vote du budget primitif 2023 Budget annexe des Zones d'activités	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 mars 2023, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances élargie aux maires du 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « aménagement de zones d'activités » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 4 204 159,53 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 5 057 243,58 €

Soit un budget total de 9 261 403,11 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances du 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de voter budget « aménagement de zones d'activités » pour l'année 2023,

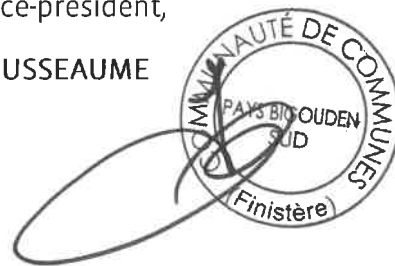
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe des zones d'activités.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_18-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président(e)s,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, conseillères communautaires déléguées,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARCH, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, conseiller(e)s communautaires.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-18
Objet : Fixation du prix de vente des lots sur la zone d'activités de BRINGALL	Classification : 7.10 – Divers

La communauté de communes du Pays bigouden sud est propriétaire de la grande parcelle AD830 de 30 385 m² située dans la zone d'activités tertiaire de Bringall à Pont-l'Abbé. La zone héberge aujourd'hui le siège de la CCPBS, la piscine communautaire et un centre de dialyse.

Compte-tenu de la raréfaction du foncier, de la localisation du site et du prix de vente de terrains sur les quartiers adjacents de Menez Ar Bot et de Bringall destinés à des activités professionnelles, il est proposé de commercialiser les lots de la zone au tarif de 100 € HT/m².

Le découpage des lots desservis par la voirie et les réseaux existants sera effectué par le dépôt de déclaration préalable de division à la charge de la CCPBS, en amont des dépôts des permis de construire à venir.

Au vu de ces éléments, le prix de vente des lots se décompose comme suit :

PA pour TVA	PV HT	Marge	TVA	PV TTC
4,23 €	100 €	95,77 €	19,15 €	119,15 €

Considérant que le prix de vente des terrains communautaires doit être fixé en Conseil communautaire,

Vu les articles L. 5211-10 et L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales,

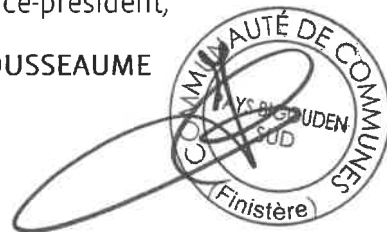
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le prix de vente des lots de la ZA de Bringall à 100 €/m² HT avec une TVA sur marge de 19,15 €/m²,
- Autorise le président à déposer les demandes d'autorisation nécessaires au détachement de lot.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,
M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,
Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,
M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénéig LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU
M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN
Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER
Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN
Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC
M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC
Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-19
<u>Objet</u> : Mise à disposition de la Sacristie Site de Tronoën - Vote de tarif	Classification : 7.10 – Divers

Suite à la commission 4 « Développement Touristique » du 6 mars 2023, et à la réunion de chantier concernant les travaux de Tronoën qui s'est tenue le 15 mars 2023 sur le sujet de la mise à disposition de la sacristie située sur le Site de Tronoën à Saint Jean Trolimon, il est proposé de valider :

- Un tarif générique d'occupation à compter du 1^{er} mai 2023 lorsqu'il s'agit d'une demande d'occupation comprenant une activité commerciale (Patrice Touzeau, photographe professionnel pour la période du 15 juin au 1^{er} août 2023 inclus),
- À titre gracieux lorsqu'il s'agit d'une demande d'occupation par une association à but non lucratif (demande de l'association Youen Durand, pour exposer les tableaux et proposer des animations pour la période du 2 août au 30 septembre 2023 sous réserve des travaux à effectuer en septembre)

Pour mémoire, la chaumière fait l'objet de demandes d'occupation régulières pendant l'été, chaque année depuis 2018 et un tarif de 200€/mois a été appliqué depuis le 1^{er} avril 2021.

Pour précision, pendant la durée des travaux, la chaumière est mise à la disposition des ouvriers intervenant sur le site, de ce fait celle-ci ne peut être attribuée pour d'autres usages

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de fixer les tarifs,

Vu le code de la propriété des personnes publiques notamment son article L. 2211-1,

Vu le code civil notamment ses articles 1714 à 1751-1,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5211-10,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

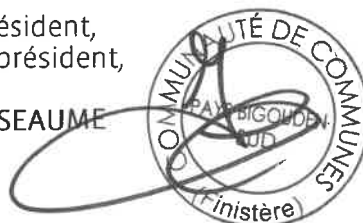
- Fixe le montant du tarif d'occupation temporaire de la sacristie à 150 € par mois à compter du 1^{er} mai 2023,
- Décide d'une mise à disposition à titre gratuit pour les associations à but non lucratif.

Le président dispose d'une délégation afin de signer les conventions d'occupation.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(els)**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023


COMMUNAUTÉ de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-20
Objet : Contribution financière 2023 à la SPL Destination Pays Bigouden Sud	Classification : 7.5 – Subventions

La SPL « Destination Pays Bigouden Sud » sollicite une contribution financière à hauteur de 855 000 € (identique à aux trois dernières années).

La proposition est donc de reconduire à l'identique la contribution financière de la SPL pour 2023. Le travail de la révision de la stratégie tourisme et de l'audit de la SPL sera en appui à la réflexion des élus sur les nouvelles orientations et les priorités à définir dans le cadre de la future stratégie tourisme 2022-2027.

La convention d'objectifs et de moyens de la SPL sera ensuite à valider lors du conseil communautaire, celle-ci définira précisément les missions et les moyens alloués au fonctionnement et à la gestion de la SPL. Si nécessaire, les élus pourront adapter la contribution financière courant 2023 par avenant.

Le budget prévisionnel 2023 présenté lors du conseil d'administration (CA) de la SPL du 16 décembre 2022 est le suivant :

BP 2023 (présentation analytique)						
Recettes						
<ul style="list-style-type: none"> Les fonds propres sont alimentés par les résultats des années précédentes 						
Résultat 2017	42 287 €					
Résultat 2018	39 214 €					
Résultat 2019	18 164 €					
Résultat 2020	29 738 €					
Résultat 2021	-8 374 €					
Total cumulé	121 029 €					
<ul style="list-style-type: none"> Produits except. : dont 4 000 € de Bbox non consommées, et rembt de l'OT du Haut Pays Bigouden (site web, RS mutualisés) 						
Dépenses						
<ul style="list-style-type: none"> Des coûts d'éditions en forte augmentation (prix du papier + 25%) Des actions en moins : pas de vidéo 360, pas d'investissement dans les RIT, des commandes boutique moindres... Des coûts RH en forte augmentation (point indiciaire = + 4% fin 2022, + 2% estimé en 2023), un peu tempérés par une masse salariale moindre au 1^{er} trimestre liée : <ul style="list-style-type: none"> au non remplacement des 3 CDI partis au recrutement d'une stagiaire 6 mois + d'un CDD 3 mois et d'un CDD d'1,5 mois, en attendant les nouvelles orientations de la SPL 						
#bigoudenjoy						
		Destination Pays Bigouden  8				

La commission « Développement touristique » du 06/12/2022 a donné un avis favorable et le CA de la SPL du 16/12/2022 a approuvé la demande de contribution financière 2023 à la CCPBS soit 855 000€.

Le plan d'actions 2023 de la SPL est joint en annexe.

Considérant la nécessité de contribuer financièrement au fonctionnement de la SPL par une subvention d'équilibre,

Vu les statuts de la société publique locale Destination Pays Bigouden Sud,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-20
<u>Objet</u> : Contribution financière 2023 à la SPL Destination Pays Bigouden Sud	Classification : 7.5 – Subventions

Vu le budget de la SPL pour 2023,

Vu la convention financière en annexe,

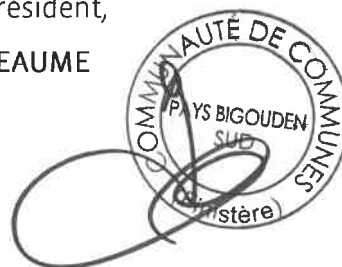
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant de la contribution financière 2023 à la SPL Destination Pays bigouden sud à 855 000€,
- Approuve les termes de la convention financière annuelle 2023 correspondante annexée à la présente délibération,
- Autorise M. Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président à la signer.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2023_04_06_21-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARC'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023





COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-21
Objet : Mode de gestion du service public du passeur Loctudy / Île-Tudy	Classification : 1.2 – Délégations de service public

L'activité de passeur maritime entre les communes de Loctudy et de l'Île-Tudy peut être qualifiée de transport régulier de voyageur au sens de la loi LOM. Par conséquent, il appartient à l'EPCI autorité organisatrice de mobilité de reprendre le service.

Actuellement, le service est exercé en régie (SPIC) par la commune de l'Île-Tudy. Il comprend un bateau amorti et un salarié de droit privé contractuel assurant le commandement du navire. Le service est légèrement excédentaire en moyenne sur les dernières années. En période estivale, 2 agents supplémentaires sont nécessaires sans compter le suivi administratif, RH, technique, budgétaire et financier assuré par la commune de l'Île-Tudy.

Les 2 communes se posaient la question d'envisager le service via une DSP considérant les difficultés rencontrées dans la gestion d'un tel service (personnel à recruter chaque année avec des qualifications adéquates), le suivi budgétaire et financier, l'entretien et les réparations du bateau, le temps agents et les services à mobiliser pour assurer le service etc.

A ce jour, la CCPBS ne dispose pas en interne de moyens humains pour assurer le service, par ailleurs la gestion impacterait les services ressources sans compter la gestion du bateau qui nécessite d'être changé.

En bureau communautaire du 23 mars dernier, les élus ont échangé sur ce sujet et se sont positionnés en faveur d'une DSP. D'un point de vue pratique, la commune de l'Île-Tudy continue de porter le service sur l'exercice 2023.

Néanmoins, il appartient au seul conseil communautaire de se positionner sur le mode d'exercice du service via la régie directe ou la DSP.

Le contrat envisagé prendra effet à sa date de notification envisagée à la mi-octobre 2023. La durée proposée est de 10 ans. Une durée de 10 ans génère une remise en concurrence régulière, ce qui permettra à la collectivité de prendre de nouvelles orientations à moyen-terme en cas de besoin. En vertu de l'article L. 3126-1 du Code de la commande publique, considérant que le contrat présente un montant estimé inférieur au seuil européen de 5 382 000 €, la procédure de passation applicable est la procédure simplifiée.

Compte tenu du temps à disposition de la collectivité pour procéder à la mise en concurrence, il est recommandé de grouper les candidatures et les offres en même temps, le délai étant contraint.

Conformément à l'article L1411-4 du CGCT, les élus doivent délibérer pour valider le recours à la concession de service public pour l'exploitation du service en question.

Plusieurs scénarios d'organisation pourraient être envisagés, allant d'une gestion intégrale du service en régie (gestion publique) à une externalisation totale (gestion privée par une concession de service public).

Le choix du mode de gestion doit être raisonné en fonction des impératifs relatifs à un service public de liaison maritime, des contraintes procédurales pouvant exister et du coût prévisionnel d'exploitation du service.



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-21
<u>Objet</u> : Mode de gestion du service public du passeur Loctudy / Île-Tudy	Classification : 1.2 – Délégations de service public

En pratique, ceci impose l'excellence au gestionnaire du service, tant sur un plan technique (réactivité en cas d'urgence, vigilance tout au long de l'année) que dans sa relation à l'utilisateur (qualité de l'information, de l'écoute et de l'accueil).

La gestion d'un service public à caractère industriel et commercial peut prendre deux voies : la gestion publique (la « régie ») ou la gestion privée. Le choix entre ces deux voies résulte de considérations d'ordres juridique, technique, financier, politique et même historique.

Déléguer le service à un opérateur privé qui proposerait une organisation plus efficace et économique pourrait présenter un intérêt. Une entreprise privée pourrait mettre en œuvre des modalités de gestion quant aux horaires ou au lieu de prise en charge des passagers qui pourraient rendre le service plus attractif et plus économique.

Dès lors, il apparaît que la solution la plus appropriée à la gestion du service public du passeur réside dans la mise en place d'une gestion privée pour les prochaines années.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L. 253-5 du Code général de fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial sur le principe de la délégation de service public en date du 6 avril 2023,

Vu le rapport sur le principe de la délégation de service public présenté, en annexe à la présente délibération,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la délégation du service public de liaison maritime entre Loctudy et l'Île-Tudy,

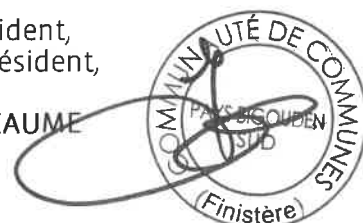
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec CINQ abstentions (M. STEPHAN, M. CANEVET, M. CAVALOC, Mme MONTREUIL, M. AUBRÉE),

- Approuve le principe de la délégation du service public de liaison maritime entre Loctudy et l'Île-Tudy par voie de concession, pour une durée de dix (10) ans et dont les caractéristiques figurent dans le rapport annexé à la présente délibération,
- Autorise le président à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Éric JOUSSEAUME





Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-242900702-20230406-C_2022_04_06_22-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARÇ'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-22
Objet : Démarche qualité « Eco-responsabilité dans le sport, ma collectivité s'engage » - partenariat avec le Mouvement Olympique et Sportif Territorial de Bretagne	Classification : 1.4 – Autres types de contrats

La CCPBS a inscrit les enjeux environnementaux comme ambition première dans son projet de territoire 2030.

Les espaces naturels remarquables et l'excellence nautique sont deux marqueurs forts du territoire qu'il convient de conjuguer pour une juste cohabitation entre biodiversité préservée et activités humaines.

Dans ce cadre, la CCPBS souhaite renforcer son accompagnement des organisateurs d'événements sportifs nautiques en les amenant à construire des modèles organisationnels s'inscrivant dans des démarches renforcées de développement durable.

Le Mouvement Olympique et Sportif Territorial de Bretagne (MOST) a initié, depuis 2017, une démarche qualité des manifestations sportives s'appuyant sur les deux notions que sont le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Cette démarche qualité propose aux organisateurs de structurer leur organisation événementielle autour de 3 axes :

- La qualité organisationnelle de la manifestation,
- La qualité « environnementale »,
- La qualité « d'accueil ».

Pour se faire le MOST propose un accompagnement individuel des organisateurs tout au long des étapes de la préparation à la réalisation de l'événement puis sur la phase de bilan post manifestation.

En échange de cet accompagnement méthodologique, les organisateurs s'engagent à :

- Entrer résolument dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations et de Développement Durable en s'inscrivant dans une démarche de progrès,
- Intégrer les différentes notions de la démarche qualité dans l'organisation de leur manifestation et à mettre en œuvre des actions adaptées à leur pratique et à leur territoire,
- Sensibiliser et informer les différentes parties prenantes de leur événement de leur engagement dans cette démarche qualité,
- Participer aux différents temps d'information et d'échanges du réseau des signataires de la charte,
- Effectuer un pré diagnostic de leur événement avec l'accompagnement du mouvement sportif.

L'accompagnement du MOST prend aujourd'hui une dimension complémentaire avec la possibilité pour une collectivité de s'engager vers une démarche éco responsable dans le sport sur son territoire, par voie de conventionnement.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-22
Objet : Démarche qualité « Eco-responsabilité dans le sport, ma collectivité s'engage » - partenariat avec le Mouvement Olympique et Sportif Territorial de Bretagne	Classification : 1.4 – Autres types de contrats

La convention comprend une partie gratuite traitant de la dimension qualité pour les organisations d'événements sportifs mais également des modules optionnels payants autour de la communication (1210 €), de vidéos actions inspirantes (1250 €) et d'ateliers collectifs Développement Durable / Responsabilité Sociétale des Organisations (1600 €).

En 2022 les organisateurs du Junior Pro La Torche ont signé la charte qualité du MOST mais n'ont pas réalisé les démarches de pré diagnostic organisationnel et d'évaluation de l'événement.

Au titre de 2023, il est proposé que la CCPBS puisse signer la convention de partenariat avec le MOST et accompagner, à titre expérimental, l'organisation du Junior Pro La Torche pour l'application de la démarche qualité contractualisée.

Dans un second temps, des ateliers collectifs autour du Développement Durable et de la RSO pourraient être déployés au cours du 3^e ou 4^e trimestre 2023 à destination des organisateurs d'événementiels.

Ces premières expériences permettront, à l'avenir, de développer un cahier des charges, en matière de qualité environnementale des événements sportifs, duplicable à l'ensemble des manifestations, accompagnées ou non par la CCPBS.

Considérant que conventionner avec le MOST permet d'entamer une démarche qualité d'éco-responsabilité dans le sport,

Vu la convention avec le Mouvement Olympique et Sportif Territorial de Bretagne,

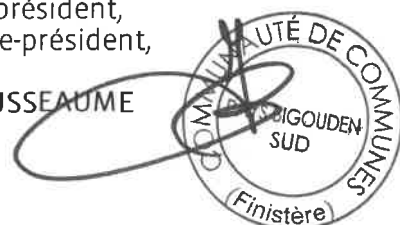
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les termes de la convention de partenariat entre la CCPBS et le Mouvement Olympique et Sportif Territorial de Bretagne vers une démarche qualité des manifestations sportives,
- Autorise le président à la signer.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^e vice-président,

Éric JOUSSEAUME





17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 31 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni au centre des loisirs et de la culture au GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 6 AVRIL 2023 à 18h00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

M. Jean-Louis BUANNIC, M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, Mme Gwenola LE TROADEC, **conseillères communautaires déléguées**,

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Christine BARBA, M. Matthieu BÉRÉHOUC, M. Christian BODÉRE, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Laurent CAVALOC, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Cyrille LE CLEAC'H, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Éric LE GUEN, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Jean L'HELGOUARÇ'H, Mme Lénaïg LOPÉRE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BERROU à M. Ronan CRÉDOU

M. Jean-Marc BREN à Mme Jocelyne LE RHUN

Mme Lauriane CARROT à Mme Christine BARBA

Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT

Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Mme Fabienne LE GARS à Mme Gwenola LE TROADEC

M. Yannick LE MOIGNE à M. Cyrille LE CLEAC'H

Mme Anne PRONOST à M. Matthieu BÉRÉHOUC

Mme Patricia WILLIÈME à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Christian BODÉRE

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	45

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023
Date d'expédition du rapport : 31 mars 2023

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 6 avril 2023	N° Acte : C-2023-04-06-23
Objet : Mission spéciale : remboursement des frais d'un agent dans le cadre d'une participation aux « Rencontres Combloranes »	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

La CCPBS a été contactée par l'association du musée de la Pente de Combloux (74) qui organise annuellement les « Rencontres Combloranes ». En effet, la ville de Combloux est jumelée avec celle de Concarneau et cette association propose d'aborder lors d'un événement culturel les liens qui unissent la vie en bord de mer à celle de la montagne.

Ainsi en 2022, les Rencontres ont abordé différents sujets sur le risque dans ces deux territoires tels que les secours (peloton de haute montagne et SNSM), l'impact du réchauffement climatique, ou les montagnards et marins de l'extrême. Pour faire vivre ces thèmes, l'association fait appel à différentes personnes spécialisées dans les sujets abordés lors de tables rondes.

En 2023, les Rencontres auront pour thème « Par monts et par mers, préservation et aménagement, quelle cohabitation ? ». Il est prévu notamment de faire dialoguer 2 espaces naturels, l'un montagnard et l'autre littoral, pour échanger sur les différences et faire émerger les points communs.

C'est dans ce cadre que l'association a identifié le gestionnaire du site Dunes et paluds bigoudène pour venir échanger avec celui de la tourbière des Saisies (RNR).

Benjamin BUISSON, responsable du pôle littoral et biodiversité, est proposé pour prendre part à ces Rencontres.

L'association du musée de la Pente prend en charge le déplacement, l'hébergement et les repas.

La ville de Concarneau est également invitée sur l'événement. Le déplacement aura lieu du 23 au 26 juin 2023.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de décider de confier un mandat spécial et d'autoriser les remboursements de frais réels,

Vu les articles L. 5215-16 et L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7-2 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le remboursement des frais réels engagés par M. Benjamin BUISSON, non pris en charge par l'association du musée de la Pente de Combloux.

Pour extrait conforme,

Pour le président,
Le 1^{er} vice-président

Éric JOUSSEAUME

